

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Mobile Lift	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0114-145063/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W0114-14-5063	Date 2013-11-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-535-6214	
File No. - N° de dossier KIN-3-40114 (535)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-12-23	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Carriere, Nancy	Buyer Id - Id de l'acheteur kin535
Telephone No. - N° de téléphone (613) 545-8764 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 001 vise à modifier ce qui suit :**Questions des fournisseurs et réponses du Canada****VOIR : Annexe A, Énoncé des travaux, exigences techniques minimales**

- 3.5 Doit comporter une protection électronique contre les surcharges si la charge dépasse la capacité nominale avec balance intégrée.
- 3.6 Les commandes du système mécanique doivent être électriques; les commandes hydrauliques ne sont pas acceptables.
- 3.7 Le boîtier de commande principal doit vérifier automatiquement la rotation des moteurs et régler la hauteur.
- 3.8 Il doit y avoir des minuteries de surveillance des impulsions sur chaque colonne, afin de mesurer l'emplacement du chariot à n'importe quel moment durant le levage.
- 3.11 Les chariots doivent comporter des roulements à rouleaux en acier pour une meilleure durabilité.
- 3.15 L'alimentation électrique doit être de 208/230 volts, courant triphasé.
- 3.18 Les câbles électriques doivent avoir une capacité de verrouillage rapide, être imperméables à l'huile et au carburant et comporter trois (3) câbles de raccordement.

Proposition d'un fournisseur potentiel :

Mon équipement répond ou dépasse le reste des exigences. Pour les exigences mentionnées ci-dessus, j'explique comment mon équipement répond à ces exigences.

- 3.5 Soupape de purge hydraulique intégré pour protéger contre les surcharges,
- 3.6 Électrique (tension c.c.) plutôt qu'hydraulique; ce type de système surpassera le système mécanique en termes d'usure.
- 3.7 L'équipement n'est pas doté de moteurs nécessitant un système qui vérifie si la rotation est adéquate. L'équipement est doté de moteurs directionnels qui font fonctionner une pompe hydraulique.
- 3.8 L'équipement est doté d'un capteur de déplacement linéaire, lequel est beaucoup plus précis.
- 3.11 L'équipement n'est pas doté de rouleaux en acier, mais d'un roulement en polymère qui est garanti pour la durée de vie utile de l'équipement.
- 3.15 L'équipement est doté de deux (2) batteries de 12 volts branchées en série et qui fournissent 24 V de courant continu.
- 3.18 L'équipement n'est pas doté de câbles électriques qui transportent la tension du mur à l'équipement.

Réponse :

Points 3.5-3.11 : Toutes ces exigences visent la différence entre les systèmes hydrauliques et les systèmes mécaniques. La Maint de l'ESL possède actuellement 14 treuils hydrauliques. Au moins un de ces treuils tombe en panne chaque mois en raison de défaillances et de fuites des éléments hydrauliques. Ces pannes coûtent cher en termes d'appels de service et limitent les tâches de réparation lorsque les treuils sont verrouillés pour être réparés. On ne sait pas si ces pannes récurrentes sont causées par l'environnement de travail ou par la sélection de produits venant du soumissionnaire le plus bas, mais une chose est certaine, elles touchent toutes des éléments hydrauliques. C'est donc pourquoi Maint de l'ESL désire un système entièrement mécanique.

Points 3.15 et 3.18 : Toutes ces exigences visent la différence entre les systèmes alimentés par l'immeuble et les systèmes alimentés par batteries. Les systèmes alimentés par batteries sont moins pratiques et ils coûtent généralement plus cher. Nous n'avons pas besoin de la mobilité qu'offrent les systèmes à batteries et ne voulons pas aborder les frais additionnels qu'engendrent ce type de système.